

INFORMATION A L'ATTENTION
DES ENTREPRISES ADHERENTES

Juin 2015



BADGE BTP - INFO - RAPPEL



Comment nous
joindre ?



0262 21 03 81



Par courriel

caisse@conges-btp.re



Lors de sa dernière réunion, le Conseil d'Administration de la Caisse de congés payés a pris la décision de ne garantir la gratuité du badge pour les entreprises adhérentes à la Caisse que jusqu'au 31 octobre 2015.



Par conséquent, toute entreprise qui nous adressera sa demande après cette date se verra facturer la fabrication de ses badges [5€ l'unité].



Par ailleurs, à la demande de la préfecture, une liste sera adressée au cours de la 2^{ième} quinzaine du mois d'Août pour un suivi par la Direction du Travail [DIECTE] de cette disposition obligatoire.



Nous vous rappelons que le badge BTP concerne l'ensemble de vos effectifs [ouvriers et personnel administratif] et qu'une photo d'identité [format passeport] est nécessaire à sa mise en fabrication.



Les équipes de la Caisse se tiennent à votre disposition pour vous accompagner, **au plus vite**, dans cette démarche qui s'inscrit pleinement dans la **lutte contre la concurrence déloyale et le travail dissimulé**